

ges sans causes ! que de temps perdu ! Quel bien a-t-elle réalisé ? quels maux a-t-elle empêchés ? Le peuple souffre, l'industrie s'éteint, le travail s'arrête, le trésor se ruine, et l'Assemblée passe son temps à écouter d'ennuyeuses harangues.

— Que voulez-vous ? L'Assemblée ne peut changer la nature des choses. La nature des choses s'oppose à ce que neuf cents personnes gouvernent avec une volonté ferme, logique et rapide. Aussi, voyez comme elle attend un pouvoir qui réfléchisse sa pensée. Comme elle est prête à lui donner une majorité compacte de sept cents voix dans le sens des idées démocratiques. Mais ce pouvoir ne surgit pas, et ne peut guère surgir dans le provisoire où nous sommes.

— Que faut-il donc que fasse l'Assemblée ?

— Trois choses : pourvoir à l'urgence, faire la Constitution, et s'en aller.

L'ÉTAT.

Il y en a qui disent : C'est un homme de finances qui nous tirera de là, Thiers, Fould, Goudchaux, Girardin. Je crois qu'ils se trompent.

— Qui donc nous en tirera ?

— Le peuple.

— Quand ?

— Quand il aura appris cette leçon : L'État, n'ayant rien qu'il ne l'ait pris au peuple, ne peut pas faire au peuple des largesses.

— Le peuple sait cela, car il ne cesse de demander des réductions de taxes.

— C'est vrai ; mais, en même temps, il ne cesse de demander à l'État, sous toutes les formes, des libéralités.

Il veut que l'État fonde des crèches, des salles d'asile et des écoles gratuites pour la jeunesse ; des ateliers nationaux pour l'âge mûr et des pensions de retraite pour la vieillesse.

Il veut que l'État aille guerroyer en Italie et en Pologne.

Il veut que l'État fonde des colonies agricoles.

Il veut que l'État fasse les chemins de fer.

Il veut que l'État défriche l'Algérie.

Il veut que l'État prête dix milliards aux propriétaires.

Il veut que l'État fournisse le capital aux travailleurs.

Il veut que l'État reboise les montagnes.

Il veut que l'État endigue les rivières.

Il veut que l'État paye des rentes sans en avoir.

Il veut que l'État fasse la loi à l'Europe.

Il veut que l'État favorise l'agriculture.

Il veut que l'État donne des primes aux fabriques.

Il veut que l'État protège le commerce.

Il veut que l'État ait une armée redoutable.

Il veut que l'État ait une marine imposante.

Il veut que l'État.....

— Avez-vous tout dit ?

— J'en ai encore pour une bonne heure.

— Mais enfin, où en voulez vous venir ?

— A ceci : tant que le peuple voudra tout cela, il faudra qu'il le paye. Il n'y a pas d'homme de finances qui fasse quelque chose avec rien.

Jacques Bonhomme fonde une prix de cinq cent mille francs à décerner à celui qui donnera une bonne définition de ce mot : l'ÉTAT, car celui-là sera le sauveur des finances, de l'industrie, du commerce et du travail.

Sur les plans financiers.

Depuis que la crise a commencé, les plans financiers pleuvent de toutes parts. C'est à qui aura l'honneur de sauver le commerce, l'industrie, les finances, de sauver, en un mot, la République. Chacun propose sa recette, toujours meilleure et plus infaillible que les autres.

Bien entendu que les auteurs de ces belles découvertes réclament invariablement l'intervention active de l'État ; ils se chargeraient seulement d'administrer leurs remèdes en son nom.

Quelques statisticiens ont essayé de faire le compte de ces plans sauveurs. Ils en ont déjà trouvé, dit-on, 999,000, et ce n'est pas encore fini.

Quand on aura atteint le million, nous proposerons aussi notre plan ; et celui-là, s'il n'est plus merveilleux que les autres, s'en distinguera tout au moins par sa simplicité.

Il consistera tout simplement à permettre à l'industrie de se sauver elle-même.

Il n'exigera du gouvernement autre chose qu'un projet de loi en trois articles, conçu à peu près en ces termes :

Art. 1^{er}. Les lois qui limitent le taux de l'intérêt de l'argent en matière civile et en matière commerciale, sont abrogées.

Art. 2. La loi qui régit les sociétés commerciales est abrogée. Les sociétés seront régies à l'avenir par les conventions librement consenties entre les parties.

Les engagements contractés par elles envers les tiers seront soumis au droit commun.

Art. 3. Le privilège exclusif de la Banque de France est aboli. En conséquence, il est permis à tout particulier, ou à toute société, d'émettre des billets au porteur et à vue, et de faire toute autre opération de banque, à la seule condition de remplir fidèlement tous ses engagements envers le public.

Si une loi semblable à celle qui précède était proposée et adoptée, il nous semble voir d'ici ce qui arriverait.

On verrait d'abord un peu de confusion, un peu de brouhaha.

Il y aurait sans doute, surtout dans les premiers moments, des emprunts ostensiblement contractés à 15, à 20, qui sait ? peut-être même à 30 % l'an. Bien des gens crieraient au scandale. Jacques Bonhomme s'en consoleraient en pensant que cela dispense peut-être les emprunteurs de vendre leurs marchandises ou leurs propriétés à 100 % de perte. Et puis, les affaires reprendraient, et celles-là serviraient dans la suite de modèle à toutes les autres. L'expérience serait en cela pour tout le monde un infaillible guide.

On verrait surgir de tous côtés des sociétés commerciales et des banques ; avec quelque difficulté d'abord, mais bientôt avec entraînement, avec fureur. De ces sociétés et de ces banques, un certain nombre reposeraient sur des conceptions hasardeuses ou folles : celles-là tomberaient. Mais plusieurs mieux conçues, survivraient, et celles-là serviraient dans la suite de modèle à toutes les autres. L'expérience serait en cela pour tout le monde un infaillible guide.

C'est alors que le principe de l'association, sur lequel on bâtit aujourd'hui tant de chimères, recevrait une application juste et saine. Il produirait, sans commotion pour l'État, sans perturbation pour l'industrie, tous les bons effets dont il est susceptible.

C'est alors aussi que, par le canal des banques, le crédit se répandrait sans effort dans le pays ; les capitaux reprendraient leur circulation interrompue ; dans peu de temps on les verrait abonder partout. Les associations d'ouvriers, quand elles se fonderaient sur des bases solides, avec des chances raisonnables de succès, participeraient aux bienfaits du crédit comme toutes les autres.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Intérieur.

De quoi se compose un attroupement ?

De deux pour cent de filous attentifs aux poches qui s'entrouvrent ;

De trois pour cent de brouillons et d'agents de discorde civiles ;

De vingt-cinq pour cent de gamins de tout âge, aimant le tapage, le grabuge et les niches que l'on peut faire à l'autorité ;

De soixante-dix pour cent de niais de tout calibre, qui vont voir ce qu'il y a ; qui rentrent chez eux vexés d'avoir été bousculés, et qui mériteraient le fouet, si on le donnait à tout âge.

Ceci posé, qu'y a-t-il à faire pour dissiper un attroupement ? Selon Jacques Bonhomme, rien.

Et en voici la raison. Supposons un rassemblement comme celui de la porte Saint-Denis. A huit heures le jobard sort de chez lui pour digérer son diner tout le long du boulevard. Ordinairement il ne sait de quel côté tourner les talons ; par ce temps d'attroupement il se dit : Je vais voir ce qu'il y a du côté de l'émeute.

Le voilà arrivé, penchant son oreille à droite, à gauche, et n'entendant que des balivernes. Si la troupe ou la mobile, ou la garde nationale ne viennent pas, le plaisir du jobard varie peu, et au bout de dix heures il va se coucher en bâillant. Cela ne l'empêche pas de dire à tous ceux qu'il rencontre, et surtout à sa portière, qu'il aime à effrayer :

Je viens de l'échapper belle ! on se bat à la porte Saint-Denis. — Toutefois, comme il s'est ennuyé la veille, il se prive le lendemain du plaisir de l'émeute. Comme tous les jobards se ressemblent, et qu'ils forment la majorité de l'attroupement, leur nombre diminue par enchantement, et l'attroupement s'évanouit.

Supposez, au contraire, que la troupe, la mobile ou la garde nationale s'en mêlent. Le gamin s'excite à la vue des uniformes ; il pousse, il anime le jobard ; il crie des lam-pions ou vive Barbès ! ou à bas Thiers ! (Tabatière). La bousculade commence, les troupes manœuvrent, le tambour fait des roulements, il y a des accidents et des émotions de toute nature ; le filou travaille, le brouillon attise le feu, le gamin est aux anges, et le jobard cherche à se dépêtrer le mieux qu'il peut. Mais comme il a été au spectacle, et qu'il a eu des émotions gratis, il revient le lendemain se plaindre que le commerce ne va pas ; que l'autorité devrait bien prendre des mesures pour dissiper les attroupements.

De ces observations personnelles, Jacques Bonhomme conclut :

1^o Que ceux qui vont voir ce qu'il y a sont des niais ;

2^o Que l'autorité aurait pu se tenir sur ses gardes ; mais qu'elle n'avait nullement besoin d'une nouvelle loi sur les attroupements.

Jacques Bonhomme pense que si la Chambre faisait la constitution tout de suite, elle contribuerait beaucoup à dissiper les attroupements. Qu'on se le dise.

Le citoyen ministre de la guerre a annoncé, dans la séance du 9, qu'un projet de décret serait incessamment présenté au sujet du recrutement. On abolira le remplacement, et on réduira considérablement la durée du service militaire. Jacques Bonhomme espérait qu'on abolirait la conscription, et qu'on la remplacerait par des enrôlements volontaires. Mais on n'a pas consulté Jacques Bonhomme.

Patience ! Jacques Bonhomme finira par crier si haut, qu'il faudra bien qu'on l'écoute.

Jacques Bonhomme n'est pas content du résultat des élections. Jacques Bonhomme pense qu'avec du rouge et du blanc on ne fera jamais une république tricolore. Jacques Bonhomme avait une liste de conciliation ; il n'a voté ni pour Thiers ni pour Thoré. Mais puisque sa liste ne l'a pas emporté, Jacques Bonhomme se félicite de ce que l'avantage a été partagé entre les deux listes. L'égalité des forces rend l'oppression impossible.

Jacques Bonhomme avait fait une petite économie. En attendant un placement avantageux ou des mauvais jours qui sont venus, hélas ! il avait mis une partie de son pécule à la caisse d'épargne, et avec l'autre partie il avait acheté un bon du Trésor, c'est-à-dire un billet du gouvernement à échéance fixe. Le 24 février arrivé, Jacques Bonhomme a compris qu'il devait faire contre mauvaise fortune bon cœur, car il aime la République et son pays.

En ce moment, Jacques Bonhomme se contenterait d'avoir l'équivalent de son pécule en rentes sur l'État avec le montant desquelles il ferait ses affaires. Le comité des finances de la Chambre a proposé un projet de loi dans ce sens. Le citoyen ministre des finances a supplié l'Assemblée d'ajourner la discussion de ce projet jusqu'après celle de son projet de loi sur les chemins de fer. L'Assemblée, à laquelle il a promis un grand secret qui doit relever nos finances, a voté comme il le désirait.

Jacques Bonhomme déplore amèrement cette décision ; il se voit forcé d'ajourner encore quelques créanciers qu'il aurait payés en vendant tout ou partie des rentes qu'on lui aurait données, en échange de son bon du Trésor et de son dépôt à la caisse d'épargne.

Fonds secrets. — Le ministre des affaires étrangères a demandé un fonds secret de.....	250,000 f.
Le ministre de l'intérieur un autre fonds, également secret, de.....	500,000
La commission exécutive, un autre fonds, également secret, de.....	1,200,000
TOTAL.....	1,950,000

ou 2 millions. Jacques Bonhomme ne comprend pas la nécessité de pareilles sommes à destination secrète, sous une République.

Étranger.

Rien de bien intéressant parmi les nouvelles de l'étranger. — En Espagne, une bande de carlistes qui se promenait en armes à la frontière a fini par être dispersée. — En Lombardie, l'armée italienne, commandée par le roi Charles-Albert s'appretait à livrer une seconde bataille aux Autrichiens. Charles-Albert peut disposer de 40,000 hommes et de 80 pièces de canon. Les Autrichiens ont encore environ 30,000 hommes et 100 pièces de canon. Mais l'ardeur patriotique des soldats italiens est telle, que l'issue de la lutte ne saurait être douteuse ; avant peu l'Italie sera débarrassée de la présence de l'étranger et maîtresse de gouverner elle-même.

Jacques Bonhomme est bien joyeux de la tournure que prennent les affaires d'Italie : d'abord, parce qu'il aime beaucoup le peuple italien, et qu'il s'est bien souvent indigné de voir ce brave peuple contraint à partager son pain avec des soldats étrangers ; ensuite, parce que si les Italiens avaient été battus, on aurait été forcé d'envoyer une armée à leur secours. Or, Jacques Bonhomme aime mieux voir les enfants du peuple tenir le manche d'une charrue que la crosse d'un fusil, et il est d'avis que le sang français est trop précieux pour qu'on le prodigue.

A Naples, l'amiral français, a refusé de saluer le drapeau napolitain le jour de la fête du roi. Jacques Bonhomme envoie ses compliments au brave amiral. On ne doit pas saluer les assassins, même quand ils portent une couronne.

GUIDE-CHAIX.

NOUVEAU GUIDE DE L'ÉTRANGER A LONDRES,
précédé

DE L'ITINÉRAIRE DE PARIS A LONDRES,

Par Boulogne, Calais, le Havre et Dieppe.

Prix : 1 fr. 50 c.

Se trouve à la Librairie de N. CHAIX et C^{ie}, rue Bergère, 8.

Le gerant, J. LOBET.